

NOTE#2 - SEPTEMBRE 2019

TRAITÉS EUROPÉENS: SCÉNARIOS POUR UNE RUPTURE

L'Europe, mère des batailles. L'Union européenne, mère des discordes.

Trop souvent, les gouvernements français ont cédé aux injonctions des institutions européennes, quand ils ne les ont pas organisées. Nicolas Sarkozy a validé le Traité de Lisbonne, alors que les Français avaient rejeté par référendum un texte quasi-identique en 2005 (le projet de Traité constitutionnel européen). Peu après sa victoire, François Hollande a piétiné ses promesses de campagne en faisant ratifier le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG).

Que ce soit dans un peu probable scénario d'union des gauches, ou de fédération populaire porté par d'autres, la « question européenne » est au centre de désaccords. Les enjeux soulevés par ces désaccords touchent aux conditions mêmes de possibilités d'élaboration et surtout de mise en œuvre d'un programme politique légitimé par le peuple souverain. Disons-le d'emblée : les revendications des gilets jaunes ou de la jeunesse sur les enjeux climatiques se heurtent au cadre actuel de l'Union européenne. Seule une ligne claire permet de sortir des postures creuses entre « pro » et « anti » européens et d'éviter de nouvelles désillusions qui chaque fois discréditent un peu plus la représentation politique. Est-il possible de bâtir une démocratie réelle, de réaliser la transition écologique, de renouer avec le progrès social dans le cadre de l'UE et de ses traités ? Si non, comment faire ?

Nous menons cette réflexion à partir d'un constat simple : le cadre fixé par l'Union européenne rend impossible toute alternative politique à l'échelle nationale. Les dogmes de la libre-concurrence, du libre-échange et de l'austérité sont figés dans les traités européens, qui s'imposent au droit national. La politique monétaire a été confiée à une BCE ne rendant compte qu'aux marchés. Les fleurons industriels sont dépecés par les investisseurs étrangers, la spéculation financière et la politique de concurrence européenne. Les lobbys prolifèrent à Bruxelles : Coca-Cola sponsorise la présidence du Conseil de l'UE et le glyphosate est autorisé sur la base d'un rapport rédigé par Monsanto. Ce déni démocratique institutionnel se conjugue avec un franc mépris pour l'expression souveraine des peuples. Référendums français et néerlandais de 2005, référendum grec de 2015, référendum britannique de 2016 : tous ont été bafoués.

L'UE est donc en totale contradiction avec l'idée de solidarité européenne. Plus d'UE c'est moins d'Europe. La défiance croissante des peuples européens vis-à-vis des institutions européennes et la montée des partis d'extrême-droite dans tous les États-membres en sont des preuves concrètes. Il n'y a donc plus d'autre solution que de changer de cadre en sortant des traités européens. Cela requiert d'assumer le mot « sortir », que la France insoumise a défendu avec succès lors des campagnes présidentielle et législative de 2017. De multiples scénarios peuvent se construire et se concilier autour de ce terme : « refonder » ou « changer » les traités, désobéir pour « reconstruire ». Quel que soit le terme employé, l'objectif est toujours le même : moins d'UE pour plus d'Europe. La différence réside dans la radicalité des objectifs et la crédibilité de la préparation, qui déterminent le rapport de force instauré avec les institutions actuelles et les pays « partenaires ».

Le moment est propice pour réfléchir aux impasses européennes. En mai, le Parlement européen a été renouvelé pour 5 ans. Le scrutin n'a guère enthousiasmé les électeurs. Ils ont compris que le champ d'action des eurodéputés est drastiquement réduit par les traités anti-sociaux et anti-écologiques.

Afin de battre le libéralisme autoritaire d'Emmanuel Macron, déclinaison nationale du carcan de l'UE, il est nécessaire de dépasser certaines contradictions. Cette note s'y attache à travers quatre questions : (I) Où en sommes-nous de l'état juridique et politique de l'UE ? (II) Quelles dislocations sont prévisibles dans ce cadre ? (III) Quels sont les objectifs d'un projet politique européen ambitieux ? (IV) Quelle stratégie adopter pour le mener à bien ?



I - CONSTAT – LES TRAITÉS DE L'UE CONTRE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

A - LE VERROU ANTI-DÉMOCRATIQUE

La démocratie est présentée comme un fondement de l'Union (art. 2 et 10 du TUE). Dans le schéma d'ensemble, le Conseil européen et le Conseil de l'UE représentent les intérêts des gouvernements, la Commission l'intérêt « communautaire », le Parlement celui du « peuple européen ».

Mais le système est vicié. Dans certains domaines cruciaux (commerce ou concurrence), la Commission dispose d'un pouvoir élevé dont elle ne répond pas devant des électeurs directs. Les États conservent l'essentiel du pouvoir réel dans d'autres domaines. Ainsi, en matière fiscale, toute tentative d'harmonisation se heurte à la règle de l'unanimité. La somme des intérêts particuliers des États est loin d'aboutir à des décisions favorables aux peuples européens.

A contrario, le poids du Parlement, représentant direct des citoyens, est marginal. Il ne dispose ni de l'initiative législative ni du contrôle de l'exécutif. La Cour de justice de l'UE (CJUE), quant à elle, s'est même arrogée la capacité exorbitante de « faire le droit » européen¹.

^{1.} Par exemple, dès 1974, dans son arrêt *Dassonville*, la CJCE adopte une définition excessivement large des mesures nationales qui doivent être interdites : il s'agit de « toute règlementation commerciale des États-membres susceptible d'entraver directement ou indirectement, actuellement ou potentiellement, le commerce intra-communautaire ».

Le seul espace public organisé à l'échelle européenne est celui des lobbys, partie immergée de l'iceberg administratif². Les fonctionnaires européens sont en nombre insuffisant au regard de la complexité du périmètre administré. La Commission fonctionne largement grâce aux analyses, faits et chiffres que des lobbyistes lui fournissent « gracieusement ».

Plus fondamentalement, la doctrine des services de l'UE considère qu'une « bonne décision », caractéristique d'une « bonne gouvernance », correspond au point d'équilibre entre les positions exprimées par les différents « stakeholders ». Les « stakeholders » de référence sont prioritairement les lobbys, puisqu'ils représentent les acteurs financièrement et économiquement dominants. Si les « stakeholders » de deuxième rang peuvent comprendre des associations de consommateurs, des groupements corporatifs ou des ONG, nombre de décisions reposent sur la seule prise en compte des lobbys concernés. Les peuples européens sont exclus de cette doctrine. La « démocratie » au sens de l'UE s'apparente plus à celle des assemblées générales d'actionnaires de multinationales, où les droits de vote sont proportionnels au capital détenu, qu'à la notion républicaine de démocratie, où chaque citoyen compte pour une voix. La formule de Juncker, « il ne peut y avoir de choix démocratique contre les traités » résume l'« esprit des institutions » européennes.

Faut-il vraiment renforcer les pouvoirs du parlement européen?

Le thème du « déficit démocratique » de l'Union européenne est un lieu commun. Il se matérialise notamment dans l'abstention abyssale aux élections européennes, bien plus élevée qu'aux scrutins nationaux (50% en France en 2019). Il est aussi courant de déplorer le faible pouvoir du Parlement, cantonné au rôle de chambre d'enregistrement des initiatives de la Commission. Mais lui donner davantage de pouvoir aiderait-il l'Union à sortir de l'ornière libérale ? Rien n'est moins sûr : instance mal élue, donc peu légitime, le Parlement est dominé par deux groupes politiques, conservateurs et sociaux-démocrates, qui se partagent les strapontins du pouvoir et adoptent en commun l'essentiel des textes de loi. Pire, ce Parlement ne peut prétendre incarner une communauté politique : on n'observe pas même l'embryon d'un espace public européen susceptible de contrebalancer les orientations communautaires, alors que les pouvoirs des parlements nationaux sont eux-mêmes rognés par les traités¹.

^{1.} Et ce n'est pas les mobilisations europeennes qui viendra le contredire : le 26 avril 2019 s'est tenue une « euro manifestation » à Bruxelles, rassemblant à peine quelques milliers de personnes. La précédente s'était tenue en 2014 !

^{2.} Sylvain Laurens, Les courtiers du capitalisme. Milieux d'affaires et bureaucrates à Bruxelles, Éditions, Agone, 2015.

B-LE LIBÉRALISME DANS LE MARBRE DU DROIT COMMUNAUTAIRE

La politique économique fixée par les traités subordonne la solidarité à la compétition. Deux doctrines néolibérales structurent ces orientations. La première est le libre-échange, à l'intérieur (avec le « marché unique ») et à l'extérieur de l'Union. La seconde est l'organisation d'une économie de marché concurrentielle par l'intervention publique elle-même, afin de protéger les marchés de toute décision démocratique. Il est ainsi plus opportun de parler d'ordo-libéralisme³.

L'Acte unique (1986) a engagé l'Europe sur la voie d'un marché intérieur unifié, en levant tout obstacle à la libre circulation des marchandises et des capitaux. Depuis, les flux de marchandises doivent circuler librement, qu'importent les distorsions et déséquilibres ainsi exacerbés entre les pays ; les flux financiers doivent quant à eux se mouvoir, sans contrôle sérieux, non seulement à l'intérieur de l'Union mais également depuis des pays tiers (art. 63 TFUE), en fonction des taux de rentabilité différentiels. Cette « liberté » ne bénéficie qu'aux investisseurs.

Cette mise en concurrence est d'autant plus forte que l'harmonisation progressiste est bloquée par la règle du vote à l'unanimité des États-membres. Les projets d'harmonisation dépassent rarement le stade de la promesse⁴. Les multinationales se jouent donc des États en toute impunité : elles domicilient leurs profits là où le taux d'imposition est le plus bas et organisent la course au moins-disant fiscal. Certains États en ont fait leur stratégie de croissance, comme l'Irlande (avec un impôt sur les sociétés à 12,5%) ou Malte.



L'harmonisation progressiste est bloquée par la règle du vote à l'unanimité des États-membres.



L'un des principaux symboles de cet ordo-libéralisme est la directive sur le « travail détaché ». Permettant aux entreprises d'établir des contrats dans un autre pays que celui où l'emploi est exercé, elle organise un *dumping* généralisé entre États-membres, dans la mesure où les cotisations sociales et les droits au chômage ou à la retraite sont ceux du pays du contrat (où le salarié concerné n'a parfois jamais mis les pieds...). Le nombre de travailleurs détachés en France a été multiplié par dix entre 2004 et 2018, passant de 26 500 à 285 000⁵.

Tout espace de libre-échange organise un *dumping* entre entités qui le composent. La désindustrialisation française est avant tout causée par l'UE, car 55 % des délocalisations s'effectuent en son sein, comme le montrent les exemples de Whirlpool ou Renault. La production agro-alimentaire ne peut soutenir la concurrence allemande s'appuyant sur des salariés extra-territoriaux payés à la tâche. De même, notre filière fruitière s'effondre face aux productions espagnoles faisant fi des réglementations sociales et environnementales. Les gouvernements français se sont appuyés sur ce processus pour justifier la diminution progressive des protections sociales, désignées premières responsables des délocalisations.

^{3.} La domination de l'Allemagne en est le meilleur exemple, comme le montrent François Denord, Rachel Knaebel et Pierre Rimbert, « L'ordo-libéralisme allemand, cage de fer pour le Vieux Continent : Le révélateur grec », Le Monde diplomatique, août 2015.

^{4.} L'harmonisation de l'impôt sur les sociétés a été relancée via « l'Assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés » mais reste en discussion depuis plus de 8 ans.

^{5.} Rapport d'information sur la proposition de directive relative à l'exécution de la directive sur le détachement des travailleurs du 29 mai 2013, Assemblée nationale.

La politique commerciale est une compétence exclusive de l'Union, qui entend contribuer « *au développement harmonieux du commerce mondial* » (art. 206 TFUE). En pratique, mandatée par les États-membres, la Commission a toute latitude pour organiser la déréglementation des marchés *via* l'abaissement des droits de douanes et des barrières non tarifaires (tels que les droits ou normes, qu'ils soient sociaux ou écologiques).

Les politiques de libre-échange interne et externe, ont permis la délocalisation massive de nombre d'usines de fabrication des matières actives à usage pharmaceutique. L'approvisionnement de traitements d'intérêt thérapeutique majeur, pour lesquels il n'existe parfois aucune alternative, est à la merci du marché. Au carrefour d'enjeux industriels et de sécurité sanitaire, ces questions essentielles peuvent avoir des conséquences dramatiques : le nombre de médicaments en rupture de stock a été multiplié par plus de dix en une décennie⁶.

C'est bien la Commission qui négocie des grands traités de libre-échange comme le TAFTA ou le CETA, aux conséquences dramatiques pour les populations et les écosystèmes. Comme pour le marché unique, l'ouverture des marchés mondiaux est un instrument de pression sur les salaires et les droits sociaux de notre pays, car elle les confronte avec ceux de pays aux standards moins élevés voire inexistants.

Par ailleurs, les intérêts des membres de l'Union sur la question commerciale sont divergents. Quoi de commun entre les modèles économiques allemand et néerlandais tournés vers l'exportation et ceux d'autres économies, comme la France et l'Italie, que le libre-échange généralisé mine? L'argument habituel selon lequel l'Union européenne serait plus forte ne vaut rien: prise dans les affres de ses divisions internes et confrontée à l'agressivité américaine ou à la rude cohérence chinoise, l'Union ne peut aboutir qu'à des compromis illisibles, donc indéfendables.

66

C'est bien la Commission qui négocie des grands traités de libre-échange comme le TAFTA ou le CETA, aux conséquences dramatiques pour les populations et les écosystèmes.

Fondée sur les stipulations du titre VII du TFUE (« Les règles communes sur la concurrence, la fiscalité et le rapprochement des législations »), la politique de la concurrence est le cœur du réacteur bruxellois. La position de la Commission est dogmatique : toute intervention de l'État dans des secteurs concurrentiels doit être drastiquement encadrée, et si possible proscrite. Ainsi, la Direction générale de la concurrence a été le moteur de la remise en cause des grands monopoles publics français (SNCF, énergie, Poste, Télécoms, etc.) ; c'est elle aussi qui fait la chasse aux « aides d'État⁷ » et à toute forme d'action publique susceptible de fausser le « libre jeu du marché » et de léser les intérêts privés. À Bruxelles, le *service public à la française* n'a aucun sens. Le droit est fabriqué *par et pour* les intérêts des multinationales⁸.

^{6.} Inspection générale des affaires sociales : « Évaluation de la politique française des médicaments génériques », Dorothée Imbaud, Alain Morin, Sylvain Picard et François Toujas, septembre 2012.

^{7.} Article 107 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne: «1. Sauf dérogations prévues par les traités, sont incompatibles avec le marché intérieur, dans la mesure où elles affectent les échanges entre États-membres, les aides accordées par les États ou au moyen de ressources d'État sous quelque forme que ce soit qui faussent ou qui menacent de fausser la concurrence en favorisant certaines entreprises ou certaines productions. (...) ».

^{8.} Démonstration en est faite chaque jour par le rigoureux suivi de l'activité des lobbys qu'effectue Corporate Europe Observatory: https://corporateeurope.org/en

La Commission s'est donc érigée en instance prescriptive de réformes en témoignent les grandes orientations des politiques économiques (GOPE), déclinées en directives par secteurs (énergie, paquet ferroviaire, télécommunications, services postaux, etc.) et en recommandations par pays. Les intentions de la Commission y sont claires : privatiser et casser tout mécanisme public de solidarité.

Dans sa configuration actuelle, l'UE est régie par le droit communautaire issu des traités. S'imposant aux nations, celui-ci est chapeauté par la CJUE. Cette instance non élue impose, à travers sa jurisprudence, une lecture extensive de ses pouvoirs et fixe le droit dans les pays de l'UE. La Commission dispose ainsi d'un allié décisif pour imposer aux peuples, avec le consentement des gouvernements, la « constitutionnalisation du libéralisme »9.

Écologie ou traités, il faut choisir

L'Union Européenne est parfois perçue comme un fer de lance de l'écologie au niveau international. La réalité est moins rose—ou verte—puisque de nombreuses dispositions des traités empêchent toute politique vigoureuse de préservation de l'écosystème et de survie de l'humanité : le carcan budgétaire bloque les investissements publics nécessaires tandis que le droit de la concurrence prohibe les aides d'État aux entreprises-clés. La liquidation des services publics, privatisés ou ouverts à la concurrence, constitue également un frein redoutable en matière de transition énergétique (organisation stratégique des barrages hydroélectriques, par exemple) ou de transports collectifs (on pense ici au démantèlement des réseaux ferroviaires et des gares de proximité). Sans compter le poids des lobbys qui combattent toutes normes écologiques contraignantes, comme l'ont montré les dossiers des perturbateurs endocriniens, du glyphosate, du plastique ou des sodas. Enfin, les émissions carbonées sont maximisées par le régime de libre-échange généralisé de l'UE, qui encourage le transport aérien et maritime des biens, quelles qu'en soient les conditions de production.

Certaines velléités actuelles évoquent la création d'une banque européenne du climat. Sans création monétaire propre ni liberté d'endettement vis-à-vis de la « règle des 3 % », ce projet est déjà illusoire. Dans le carcan des traités et nécessairement sous la houlette de la BCE, aucun financement écologique de cette « banque climat » ne sera à la hauteur des enjeux. Pur « plan com' », elle ne différerait pas de la Banque européenne d'investissement (BEI) qui fait trop peu pour la transition énergétique.

Comble de l'hypocrisie, son existence ne remettrait pas en cause les plus de 100 milliards octroyés aux énergies fossiles à l'échelle européenne, sous forme de subventions directes ou d'exonérations de taxes.

Ainsi, depuis juin 2016, 63 % des titres d'entreprise achetés par la BCE ont financé les secteurs économiques les plus émetteurs de gaz à effets de serre, comme la production d'énergies fossiles ou l'automobile.

^{9.} Aurélien Bernier, Morvan Burel, Clément Caudron, Christophe Ventura, « *La Gauche à l'épreuve de l'Union européenne*», éditions du Croquant, 2019.

C-LA SOUVERAINETÉ POPULAIRE DANS L'ÉTAU DE LA MONNAIE UNIQUE

Dix-neuf États membres de l'UE ont choisi d'aller au-delà du marché unique en adoptant la monnaie unique. Alors que la simple coordination monétaire avait déjà eu raison de la tentative socialiste française en 1983¹⁰, l'intégration pleine et entière en matière monétaire a su conjurer le spectre de tout changement social.

Instrument traditionnel de la puissance publique, la monnaie a été confiée à une institution centrale, la Banque centrale européenne, dont l'indépendance est inscrite dans les Traités (art. 282 TFUE). Elle est par conséquent dénuée de toute responsabilité politique, conformément à la doctrine monétariste, attachée au remplacement du pouvoir d'État par celui d'agences « indépendantes ». Son seul objectif consiste à « maintenir la stabilité des prix » (art. 127 TFUE). Avec la crise financière, la BCE a cependant été forcée de mettre en place une politique plus « hétérodoxe », pour calmer le jeu spéculatif des marchés financiers et enrayer la crise de l'euro.

La centralisation du pouvoir monétaire est accompagnée de règles strictes, sapant la souveraineté budgétaire des États-membres (comme la limitation du déficit des administrations publiques à 3% du PIB), sans solidarité en cas de crise. Le choix d'une monnaie unique régie par une banque centrale indépendante, qui prohibe le financement monétaire des déficits publics, place les États sous la tutelle des marchés financiers et les dépouille d'un pan essentiel de leur souveraineté¹¹. L'union économique et monétaire, établie aux conditions fixées par l'Allemagne, fonctionne à bien des égards au bénéfice de ce pays, quartier général d'un nouvel « empire »¹².

Les instances européennes ont profité de la crise pour renforcer leur pouvoir de contrôle sur les États-membres. Elles ont instauré un « semestre européen », une série de recommandations politiques du Conseil, sur proposition de la Commission européenne, dont l'application est ensuite contrôlée au cours de l'année. Les administrations nationales sont visitées par les fonctionnaires de la Commission et doivent prouver la conformité de leurs actions aux recommandations européennes : baisse des pensions de retraites ou allongement de la durée de cotisation, libéralisation de pans entiers de l'économie, flexibilisation du marché du travail, limitation du salaire minimum et baisse du coût du travail, etc. Depuis l'entrée en vigueur des mesures du *Six-pack* en 2011, les « recommandations » peuvent s'assortir de sanctions financières en cas de non-respect des contraintes budgétaires.

D-L'UE DE LA DÉFENSE, INFÉODÉE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Les dirigeants européens ont toujours présenté la construction de « l'Europe de la Défense » comme prioritaire. Les vicissitudes de ce projet mettent en lumière les contradictions et les non-dits d'une construction européenne sans autre cohérence et objectifs géopolitiques que ceux inspirés, sinon dictés, par les États-Unis d'Amérique.

Enterré par l'Assemblée nationale française en 1954, le projet de Communauté Européenne de Défense (CED) prévoyait un réarmement de l'Allemagne dans le cadre d'une armée européenne commandée depuis Washington. Malgré ce revers, l'atlantisme (entendu comme la croyance forcenée en une communauté de valeurs et d'intérêts entre l'Europe et les États-Unis d'Amérique) n'a, depuis lors, cessé de progresser. L'adhésion des anciens pays du bloc de l'Est, tous membres de l'Otan, a entériné un basculement de l'épicentre géopolitique de l'UE. Quant à la France, ses prétentions à constituer le fer de lance d'une « autonomie stratégique européenne » ont été ruinées par son retour en 2009 au sein du commandement intégré de l'Alliance.

^{10.} Serge-Christophe Kolm, Sortir de la crise, Hachette, 1984.

^{11.} Frédéric Lordon, La malfaçon. Monnaie européenne et souveraineté, Les Liens qui libèrent, 2014.

^{12.} Wolfgang Streeck, « Un empire européen en voie d'éclatement », Le Monde diplomatique, mai 2019.

À ce coût géopolitique s'ajoute un coût industriel dirimant : construire l'« Europe de la Défense » suppose d'investir dans du matériel respectant l'impératif d'interopérabilité. Dans une Union dont 22 membres sur 28 appartiennent à l'Otan, cela revient mécaniquement à s'aligner sur les standards états-uniens, donc favoriser de fait leur industrie d'armement. En matière de lutte anti-terroriste, les institutions européennes ont également servi de porte d'entrée aux pratiques anglo-saxonnes les plus controversées : « lutte contre la radicalisation », application de la notion stratosphérique d'« arc de crise », promotion des législations d'exception, pillage de nos données personnelles par les États-Unis d'Amérique.



Est-ce l'intérêt de l'Europe que de s'inféoder à un « allié » états-unien qui la traite d'ennemie dès qu'elle envisage d'exister par elle-même?

Il n'existe pas d'« Europe de la Défense », mais une compétition pour prendre le *leadership* de la « défense de l'Europe » aux côtés des États-Unis d'Amérique, sans réelle autonomie stratégique. Est-ce l'intérêt de l'Europe que de s'inféoder à un « allié » états-unien qui la traite d'ennemie dès qu'elle envisage d'exister par elle-même ? Qui impose aux Européens l'extraterritorialité de son droit pour piller leurs industries de pointe et imposer ses vues, comme dans un dossier iranien révélateur de l'incurie européenne en la matière ?

Pour s'émanciper de la tutelle des États-Unis d'Amérique, il ne faut pas miser sur un cadre européen imprégné d'atlantisme. La France doit jouer la carte d'un vrai multilatéralisme, rechercher de nouvelles alliances, européennes ou non, pour jeter les bases de relations internationales coopératives et pacifiques. Une ambition à la mesure des urgences économiques, climatiques et sécuritaires de notre époque.

^{13.} Les accords PNR pour les données passagers des vols aériens et TFTP pour les transactions financières en sont les principales déclinaisons.

II-THÈSE – LE CRÉPUSCULE DES IDOLES EUROPÉENNES

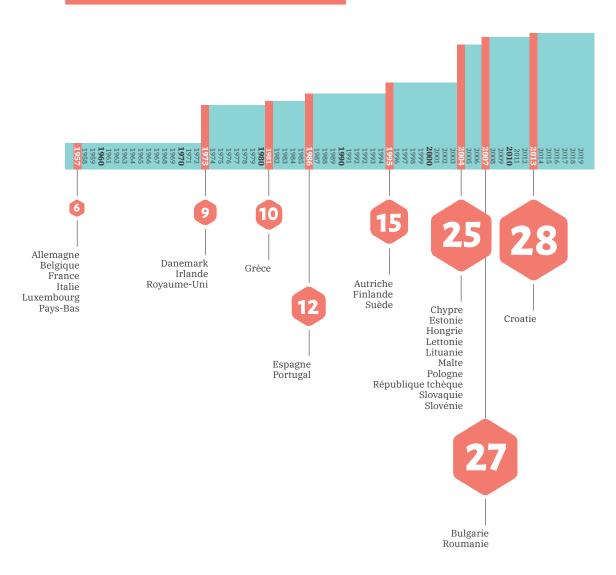
Si rien n'est fait pour sortir de ce cadre et des traités, les années futures accentueront les tendances à la dislocation déjà à l'œuvre.

A - LE FORCEPS DE L'ÉLARGISSEMENT

Le Traité de Rome ratifié en 1957 reposait sur une idée simple : l'extension des frontières du marché commun lissera les frontières culturelles, sociales, écologiques ou civiques. Source de déséquilibres majeurs, l'échec est patent.

Les élargissements successifs ont par ailleurs dilué toute unité politique initiale, même faible. Le premier est advenu après seize ans d'intégration, le second huit ans plus tard, puis aucune décennie ne s'est écoulée depuis sans élargissement (graphique 1). L'Union européenne a entassé des projets politiques fragmentés, voire opposés. Du fait de l'unanimité requise pour modifier les traités en vigueur, ou simplement lancer les politiques les plus importantes, toute alternative de grande ampleur a été bloquée. En revanche, les élargissements ont étendu le domaine du dumping social, fiscal, environnemental.

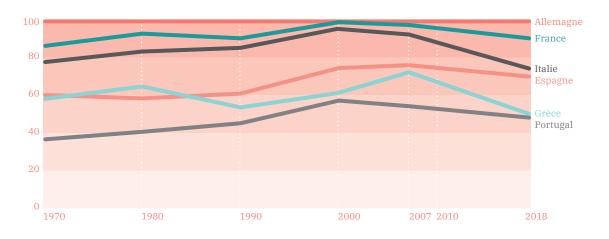
LES ÉLARGISSEMENTS DE L'UNION EUROPÉENNE



B-LAGRANDE DIVERGENCE

Ces dernières années les divergences se sont creusées. L'UE s'est fondée sur la perspective d'un rattrapage des économies les plus prospères du sous-continent. Cette promesse s'est évaporée avec l'avènement de la crise financière globale et celle de la zone euro. Dans certains pays comme le Portugal et la Grèce, la dynamique de rattrapage a même été effacée par une décennie de crise et d'austérité.

PIB PAR HABITANT DANS CERTAINS PAYS DE L'UE (PIB PAR HABITANT ALLEMAND = 100)



Note de lecture : en 1970 le PIB par habitant de la Grèce est équivalent à 59 % du PIB par habitant allemand. Source : Ameco.

Depuis la moitié des années 1990, la part des salaires dans la valeur ajoutée diminue dans les économies avancées et tout particulièrement dans l'UE. En Espagne, elle a chuté de 5,5 points entre 1994 et 2015, en Italie de 2,2 points, et de 3 points en Allemagne, pays servant de modèle compétitif¹⁴. Cette évolution résulte d'une politique systématique en faveur du capital au détriment des travailleurs. Désormais, selon Eurostat, 10 % des travailleurs de l'UE sont pauvres, proportion identique en Italie, au Portugal ou en Allemagne.

Dans les années 2000, les réformes Hartz en Allemagne ont marqué le début de la course à la baisse des coûts salariaux. Mais depuis le déclenchement de la crise de la zone euro, le Semestre européen a été utilisé pour accentuer la pression sur les États-membres afin qu'ils flexibilisent leur marché du travail. Des « réformes structurelles » du marché du travail ont été introduites dans les différents pays de l'UE pour accentuer la pression sur les négociations salariales – déjà difficiles dans un contexte de chômage de masse. En 2014-2016 seuls 18 % des salariés grecs sont couverts par des conventions collectives, alors qu'ils étaient plus de 80 % en 2007-2008. La loi El Khomri et les ordonnances Macron visent à importer le modèle en France.

Le résultat de la politique européenne est un échec total, si on se réfère aux objectifs officiels historiquement mis en avant pour obtenir l'assentiment des peuples : le modèle austérité – réforme structurelle – privatisation n'a pas permis à la Grèce, à l'Espagne ou à l'Italie, pourtant élèves modèles, de retrouver leur niveau d'avant-crise. Quasiment un jeune européen sur cinq est exclu du marché du travail ou du système de formation, l'UE risque ainsi de perdre une génération au profit de la rentabilité financière.

^{14.} De Waziers, Kerdrain et Osman, « L'évolution de la part du travail dans la valeur ajoutée dans les pays avancés », Trésor Eco n.234, janvier 2019.

C-UNION EUROPÉENNE, CARBURANT DE L'EXTRÊME-DROITE

Les peuples jugeant sur pièce, jamais la méfiance entre citoyens des États-membres n'a été aussi forte. D'années en années, les sondages Eurobaromètre montrent une baisse tendancielle de l'approbation de l'UE. Le Brexit, même chaotique et incertain, continue d'être soutenu par les Anglais alors même qu'il sème le chaos politique au Royaume-Uni.

La crise en zone euro a créé une rupture de confiance entre les pays du Nord et du Sud. Avec le programme « d'ajustement » de la BCE, nous sommes passés d'une relation entre pays partenaires à une relation impériale entre pays créditeurs et pays endettés, sans aucun lien de coopération ou de solidarité.

Des blocs opposés se constituent désormais au sein de l'UE : la Finlande, l'Allemagne, l'Autriche et d'autres font face aux pays du Sud du continent. Selon les sujets, les pays scandinaves se distinguent des pays continentaux. Le Groupe de Visegrad, formé de la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la Slovaquie, défend ses intérêts propres en s'alliant pour défendre notamment des positions xénophobes sur les sujets migratoires.

La stratégie industrielle est inexistante, voire néfaste, quand elle cède face à l'arrivée massive des produits chinois tels que les panneaux solaires et les routeurs qui ont en partie provoqué la chute d'Alcatel. Symbole de l'incapacité des institutions européennes à protéger ses populations, le « dieselgate », fraude massive aux émissions de polluants par le constructeur automobile Volkswagen, est un scandale industriel... qui a été révélé par une ONG.

Mêmes les engagements écologiques d'émissions de gaz à effet de serre divergent, alors que les instances européennes essaient d'avancer dans le cadre de l'accord de Paris. L'Allemagne en dégage 2,5 fois plus que la France et 2,2 fois plus que l'Italie. Il y a dix ans, le rapport s'élevait à 2,2 et 1,8 fois plus. Entre États-membres, de 2004 à 2015, la réduction des GES a varié de -6% (Pologne) à -30% (Danemark).

Les peuples, de plus en plus sceptiques vis-à-vis de l'idée européenne, se tournent alors en partie vers un repli identitaire ou nationaliste. Les résultats électoraux de l'extrême droite entretiennent un cercle mortifère de rejet de l'idée même de coopération européenne. Comme le Rassemblement national en France ou la Ligue en Italie, les partis xénophobes et démagogiques se nourrissent des politiques aussi désastreuses qu'illégitimes menées par l'UE.



Nous sommes passés d'une relation entre pays partenaires à une relation impériale entre pays créditeurs et pays endettés, sans aucun lien de coopération ou de solidarité.

D - HORS DES TRAITÉS, D'AUTRES EUROPES FONCTIONNENT

La vie du continent européen ne se résume heureusement pas à l'UE. En-dehors des traités de Maastricht, de Lisbonne et du TSCG, des projets européens ont réussi. Des succès industriels comme Airbus, ou MBDA dans le secteur aéronautique et l'industrie de Défense, ont reposé sur une réelle coopération entre États et le refus du libre-échange. Le principe qui a prévalu est celui du « juste retour » : les États participants bénéficiaient de retours de charges industrielles en proportion de leurs investissements et fonctionnaient par avances remboursables. Autant de règles que les États-Unis d'Amérique fustigent à l'OMC.

En matière de renseignement, l'essentiel de la coopération contourne également les institutions européennes, comme l'y autorisent les articles 72 et 73 du TFUE. Malgré la cannibalisation du renseignement militaire par l'Otan, ces réseaux sont efficaces et rapides. Dans le domaine de la lutte anti-terroriste, le GAT, club informel des services de sécurité européens, veille jalousement sur son indépendance vis-à-vis de Bruxelles, condition de son bon fonctionnement.

Dans le domaine scientifique, le bilan très positif de l'Agence spatiale européenne est également basé sur une coopération intergouvernementale construite en dehors de l'UE et de ses traités, et financée à 75% directement par les États-membres. Elle intègre par exemple la Norvège et la Suisse, qui ne font pas partie de l'UE, et associe même le Canada. S'appuyant sur les compétences d'organismes publics solides tels que le Centre national d'études spatiales (CNES) français, cette agence a fait du continent un acteur majeur de la recherche scientifique du spatial. En atteste le succès scientifique et populaire de la sonde d'observation de comètes Rosetta.

Enfin, diverses organisations internationales œuvrent sur le continent hors-UE. Le Conseil de l'Europe unit 47 États. Son fonctionnement inter-gouvernemental a permis l'adoption de normes de haut niveau, notamment la Convention européenne des droits de l'homme et la Cour associée à Strasbourg, ainsi que des conventions spécialisées sur la traite des êtres humains, la cybercriminalité, la recherche et le consentement médical. C'est également cette institution qui a su critiquer dans le cas français l'usage des LBD contre des manifestants ou bien le caractère occulte des financements de partis politiques. En Scandinavie, le Conseil nordique a établi une liberté de circulation entre États-membres dès les années 1950. Enfin, l'Union pour la Méditerranée, malgré ses faiblesses, constitue une interface pour des projets d'intérêt général (réseaux de transport, gestion de déchets, programmes d'enseignement supérieur, etc.) financés à géométrie variable par ses membres.

III - PROJET – SUBSTITUER L'EUROPE POLITIQUE À L'EUROPE FINANCIÈRE

Reprendre le chemin européen dans le bon sens ne peut se faire qu'en plaçant la politique et les projets communs avant l'économie et la finance. Affronter les désastres climatiques à venir et sortir de l'urgence sociale, géopolitique et démocratique sont nos priorités politiques. Ceux qui nous promettent encore une grande Europe politique sans changer radicalement de modèle sont soit des naïfs, soit des menteurs.

A - ABANDONNER LES ILLUSIONS

L'Europe sociale n'aura pas lieu, l'euro démocratique n'aura pas lieu, l'Europe fédérale démocratique n'aura pas lieu. L'intégration dans le cadre actuel est un mythe et un piège car elle rend toute coopération impossible. Que ce soit l'accès aux fonds européens ou le financement de projets, tout est basé sur la concurrence.

Quand ils prévoient une procédure de révision, les traités actuels (de même que les précédents) ne peuvent être modifiés qu'à l'unanimité des États-membres de l'Union européenne. Or les trop nombreuses divisions et divergences d'intérêts entre les États-membres interdisent aujourd'hui de l'envisager.

Même les europhiles acharnés, Emmanuel Macron en tête, réclament une « Europe à plusieurs vitesses ». Le principe de différenciation est déjà inscrit dans l'ADN de l'Union européenne : l'Union économique et monétaire (UEM) n'est composée que de 19 des 28 États-membres de l'UE, l'espace Schengen fonctionne sans l'Irlande et le Royaume-Uni mais avec des États non-membres (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse), le marché unique réunit quant à lui les anciens marchés nationaux des États-membres de l'UE ainsi que ceux des autres pays membres de l'espace Schengen...

Un projet d'Europe « à plusieurs vitesses » admettant comme socle commun le marché unique ne remettra pas en cause l'organisation du *dumping* à l'échelle du continent. Tout projet européen centré sur des bases de justice sociale et de coopération doit s'envisager en dehors du cadre actuel du marché unique.

La version radicale de l'argumentaire européiste soutient que nous ne souffririons pas d'un excès d'intégration, mais au contraire d'une insuffisance propre à une situation où certaines compétences sont transférées au niveau communautaire tandis que d'autres demeurent au niveau national. La solution aux problèmes actuels résiderait dans un « saut fédéral », le transfert ultime des structures politiques nationales actuelles dans les « États-Unis d'Europe ».

66

Tout projet européen centré sur des bases de justice sociale et de coopération doit s'envisager en dehors du cadre actuel du marché unique.

Empiler les traités, les propositions vaines et incomplètes de Benoît Hamon et Yannick Jadot

Le Traité de démocratisation de la gouvernance de la zone euro consisterait en un traité international, extérieur au cadre juridique de l'Union européenne, installant une assemblée parlementaire de la zone euro. Cette idée est portée par les équipes de Benoît Hamon, sous l'influence de Thomas Piketty. Cette assemblée exercerait les fonctions législatives et budgétaires avec l'Eurogroupe. Sa spécificité d'exercer la surveillance macroéconomique des États membres, et notamment de mettre en commun leurs dettes publiques excessives, ainsi que d'allouer le budget de la zone euro. Cette proposition ne change pas grand-chose au fond du problème : le socle du marché unique dérégulé, les contraintes budgétaires, l'interdiction de l'harmonisation sociale et fiscale, l'interdiction du protectionnisme écologique ou la privatisation des services publics demeurent gravés dans le marbre des traités européens! Les concepteurs avouent eux-mêmes que leur traité « n'entend ni déroger à, ni remettre en cause le droit de l'Union européenne ». Il regarde le doigt lorsque les peuples montrent la lune. Quelle obligation auraient les institutions de l'Union européenne de tenir compte d'une telle Assemblée? Rigoureusement aucune. Quelle démocratie supplémentaire apporte-t-elle dans l'Union européenne? En maintenant une Commission européenne irresponsable politiquement, sans conférer d'initiative législative au Parlement européen ni associer réellement les Parlements nationaux au processus décisionnel de l'Union? Rien du tout. L'heure n'est plus aux comités Théodule.

Quant à l'idée de « traité environnemental », elle est au cœur des propositions de Yannick Jadot. Il s'agit de reconnaître des droits aux écosystèmes et à l'ensemble des êtres vivants devant des tribunaux, notamment via les actions de groupe au niveau européen. S'y ajoutent l'institution d'un Conseil européen de la nature et du vivant ainsi qu'un parquet européen de l'environnement et de la santé environnementale. Cependant, rien de tout cela ne met en cause les verrous européens déjà présents! Un tel traité autoriserait à lancer des batailles juridiques au cas par cas... mais pas à prendre les mesures publiques nécessaires pour sauver la planète. Pour appliquer réellement un « traité environnemental », il faudrait remettre en cause les traités actuels.

Dans les deux cas, aucune des équipes ne fournit de scénario si leurs propositions étaient refusées d'emblée par les autres membres de l'UE.

Il est vrai que la construction communautaire organise au niveau de l'UE le transfert de souveraineté en matière économique, commerciale, monétaire et financière alors que la souveraineté sociale et fiscale demeure au niveau des États-membres. Ceci attise une compétition maximale entre les États-membres au niveau fiscal et social, afin d'attirer ou de maintenir sur leur sol les capitaux et les investissements productifs – pour le plus grand bonheur des entreprises multinationales en mesure d'exploiter cette concurrence. Le « saut fédéral » se propose donc de résoudre cette contradiction en réconciliant les périmètres d'exercice des différentes souverainetés pour faire coïncider l'espace de l'échange économique et du marché unique avec l'espace de la démocratie.

Toutefois, la mise en place d'une concurrence fiscale et sociale débridée est au cœur même de la construction des institutions européennes : le capitalisme européen n'y renoncera pas. Il s'agit donc pour les forces sociales et écologiques de regarder les choses en face et de déconstruire le mythe de l'Europe fédérale.

Du reste, un tel « saut » supposerait l'existence, même *a minima*, d'une « nation européenne » vécue comme telle par les peuples. Tous les États fédéraux existants, comme l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, le Brésil ou le Mexique, se sont constitués à partir de la reconnaissance par les peuples concernés de leur appartenance à une « nation » commune. Ce sentiment puissant d'un destin commun se fondait sur l'histoire, la culture et des conditions économiques et sociales.

La construction d'un État fédéral *ex nihilo*, décrétée par les élites en dehors de la volonté des peuples voire contre elle, comme le démontrèrent les « Non » français et néerlandais en 2005, n'est ni envisageable ni souhaitable.

En réalité, l'alternative « fédéralisme ou nationalisme » est un piège tendu dont il faut s'extraire. Seules les priorités politiques peuvent dicter les partages de souveraineté que les peuples sont prêts à concéder ou construire. Ainsi, le projet qui suit suppose des reculs de mises en commun sur les sujets monétaires, commerciaux et fiscaux mais il implique aussi des avancées sur d'autres pans de la souveraineté, comme les questions budgétaires, les droits humains, la recherche, la sécurité, la culture, l'industrie ou l'éducation.



L'alternative « fédéralisme ou nationalisme » est un piège tendu dont il faut s'extraire.

B-EN FINIR AVEC LA LOGIQUE LIBÉRALE

En premier lieu, la souveraineté populaire doit être réaffirmée comme le fondement du nouveau projet européen. Les peuples européens doivent pouvoir décider. Les rapports de force entre États, actuellement fondés sur des déséquilibres économiques et sur la maltraitance instituée par le libre-échange forcené, doivent laisser place à une méthode qui érige la convergence et la coopération en principes directeurs.

La logique doit donc être la suivante : nous n'imposons rien à nos voisins, et rien ne pourra ne nous être imposé par nos voisins, ou par n'importe quelle autorité illégitime censée nous représenter collectivement. Autrement dit, chaque peuple doit être libre de décider ce qu'il considère être souhaitable pour faire société.

Ensuite, et parce que l'urgence écologique et climatique s'impose à nous, la « règle verte » doit être la boussole des choix politiques de cette Union renouvelée. Érosion de la biodiversité, pollutions, dégradation de l'état des sols et des cours d'eau : affronter tous ces changements inquiétants nécessite une coopération au niveau continental. Ne pas prélever plus à la planète que ce qu'elle ne peut reconstituer doit donc être la règle qui préside aux politiques et aux normes européennes.

Enfin, il convient de rétablir le contrôle du politique sur le capital et de déconstruire l'ordolibéralisme en plaçant le respect de la planète et le progrès social avant les profits des multinationales. Dans ce contexte, certaines règles, édictées par les Traités, et dont les conséquences sont connues et éprouvées, ne sont plus acceptables et doivent être remises en cause.



Chaque peuple doit être libre de décider ce qu'il considère être souhaitable pour faire société.

Prenons-nous à rêver des rêves raisonnables. Le droit de la concurrence doit être limité et redevenir de compétence nationale. Certains pans du marché commun – services publics en tête – pourraient explicitement y échapper. Afin d'instaurer des garde-fous sur la liberté de circulation des marchandises et des capitaux, un véritable protectionnisme solidaire pourrait être instauré (en échange d'une libéralisation de l'accès à la connaissance, pour accompagner les pays en voie de développement qui ont misé sur le libéralisme). Il serait accompagné d'un contrôle sérieux des capitaux à l'extérieur de l'Union, là où la liberté de circulation desdits capitaux serait, à l'intérieur de l'Union, conditionnée à l'harmonisation fiscale entre les pays qui le souhaitent. La politique monétaire européenne pourrait être rendue compatible avec la transformation sociale : en cela la monnaie unique devrait être réinventée. Dans ce but, il faudrait faire sauter le verrou de l'indépendance de la BCE. Plusieurs scénarios pourraient alors se faire jour : des transferts internes au continent, le découplement de deux euros, l'instauration d'une monnaie commune et le retour aux monnaies nationales. Enfin, la BCE devrait garantir le financement monétaire de la transition écologique via une politique monétaire volontariste, assurant la mise en œuvre d'une nouvelle politique industrielle.

Mais, depuis 2008, le verrou des Traités est fermé à double tour. Ainsi le Titre XV de la Constitution française, « De l'Union Européenne », ainsi que le titre VI accordant une « autorité supérieure » aux traités ratifiés, tout comme les jurisprudences, consacrent la primauté du droit européen sur le droit national, rendant illégale toute loi déviant des règles et principes libéraux inscrits dans les traités européens.

C-LUN PROJET EUROPÉEN ALTERNATIF

Pour construire un véritable projet européen alternatif, il faut mettre en place certaines mesures que nous évoquons ici brièvement, l'issue ne pouvant être que le résultat de négociations avec les autres États (partie IV).

Un socle social minimal pourra être instauré afin de limiter les inégalités entre les peuples européens et pour lutter contre les effets du *dumping* social. Aujourd'hui 22 États-membres sur 28 disposent d'un salaire minimal, qui varie toutefois largement entre le Luxembourg (2071 euros brut) et la Bulgarie (286 euros brut)¹⁵. La mise en œuvre d'un niveau minimal européen a été proposée par plusieurs formations politiques durant la campagne des élections européennes de 2019¹⁶. Sur le plan de la santé, en outre, le remboursement intégral d'un panier de soins essentiels doit être assuré (optique, dentaire, etc.).

^{15.} Données Eurostat, au 1er janvier 2019.

^{16.} Salaire minimum qui correspondait à 75% du salaire médian pour la France insoumise, à des versions intermédiaires pour PS-Place Publique (65% du salaire médian) et EELV (60% du salaire médian), et allant jusqu'à la moitié du salaire médian – soit 898,50 euros en France, moins que le SMIC – pour LREM.

Ce projet européen alternatif devra assurer la fin de la concurrence fiscale et des paradis fiscaux. La fixation d'un « tunnel » dans lequel devront s'inscrire les taux de fiscalité, sur le modèle du serpent monétaire, permettra l'harmonisation au sein de l'Union européenne. Il doit également voir la mise en œuvre de l'impôt universel – ou taxation différentielle – afin de prévenir l'évasion fiscale.

Pour assurer la cohésion de ce projet alternatif, les fonds structurels doivent être maintenus. Le Fonds social européen (FSE), qui vise à soutenir l'emploi dans les pays membres de l'Union, tout comme le Fonds européen de développement régional (Feder), qui vise à corriger les inégalités entre régions, doivent retrouver leurs objectifs initiaux et être réorientés en ce sens.

L'impératif écologique doit être placé au cœur de ce projet européen alternatif. Le principe de précaution devra être strictement appliqué afin d'éviter tout dommage grave et irréversible à l'environnement, Certaines substances, comme les pesticides, devront être progressivement mais rapidement interdites, à commencer par les plus dangereuses, en s'opposant frontalement aux lobbys et à l'industrie chimique. Une politique agricole et alimentaire commune devra être appliquée. L'agriculture et l'alimentation seront sanctuarisées et exclues de toute logique de marchandisation et de libre-échange. Les marchés agricoles européens seront de nouveau régulés via des prix rémunérateurs et la gestion des volumes de production. Les financements européens, qui représentent aujourd'hui un transfert quasi- direct de fonds publics vers l'agroindustrie, seront réorientés au service de la transition écologique de l'agriculture européenne, pour subventionner une alimentation de qualité et la création des emplois paysans nécessaires, dument formés, accompagnés et dignement rémunérés. La souveraineté alimentaire de l'Union européenne doit redevenir la priorité pour permettre la maîtrise des conditions de production et de consommation.

Le projet européen doit aussi favoriser la culture et l'éducation. Le programme Erasmus devra être refondé pour qu'il ne profite pas uniquement aux classes moyennes et supérieures¹⁷. Les échanges devront être organisés dès l'école primaire et se poursuivre au collège, au lycée et à l'université. Par des financements dédiés et des programmes adaptés, une politique paneuropéenne ambitieuse de promotion et d'apprentissage des langues européennes doit être mise en œuvre dans les écoles. Pour favoriser les échanges culturels, les fonds des musées nationaux pourraient être mutualisés afin d'organiser des expositions qui tourneraient dans les différents États.

L'Europe doit assurer son indépendance dans certains secteurs stratégiques. Ainsi, le développement d'un moteur de recherche et d'un logiciel de messagerie financés par les fonds publics européens permettrait de s'affranchir des GAFA sur le modèle de ce que fait la Chine. Dans les domaines de l'énergie, de la sécurité, de la recherche et de l'industrie plus largement, la souveraineté est également à reconquérir.

Contre l'Europe de la Défense et ses écueils stratégiques¹⁸, un projet européen alternatif doit prôner une véritable Europe de la paix. L'Union européenne aurait vocation à mettre en œuvre une politique extérieure et une politique de voisinage visant à garantir la paix et la sécurité.

Enfin, une politique migratoire digne et ambitieuse doit être mise en œuvre. Elle doit permettre d'agir sur les causes des migrations et de réviser la politique inhumaine de contrôle organisée aujourd'hui par Frontex et dans le cadre de Schengen. Pour répondre à ces situations d'urgence, amenées à se multiplier du fait notamment du changement climatique, il apparait indispensable de créer un statut européen de détresse humanitaire¹⁹.

La plupart de ces mesures sont aujourd'hui contraires aux règles européennes. Soit sur le plan normatif dans le sens où les contenus des programmes sont rendus illégaux par les traités, soit sur le plan budgétaire au sens où elles nécessitent des dépenses publiques incompatibles avec les traités. En sortir apparait donc comme la seule solution raisonnable.

^{17.} Magali Ballatore et Thierry Blöss, « L'autre réalité du programme Erasmus : affinité sélective entre établissements

et reproduction sociale des étudiants », Formation emploi, 103 | 2008, 57-74. 18. Philippe Leymarie, « Europe de la défense, une armée de papier », Le Monde diplomatique, juillet 2019. 19. « La France doit créer un nouveau statut de détresse humanitaire », entretien avec Eric Coquerel. Propos recueillis par Allan Popelard, L'intérêt général, la revue du Parti de Gauche, avril 2019.

IV-STRATÉGIE-SORTIR DES TRAITÉS: NÉGOCIER ET ASSUMER LE RAPPORT DE FORCE

Il est illusoire de penser que tout projet de changement radical de l'Union européenne sera accepté facilement par l'ensemble des parties prenantes, États membres, institutions européennes et lobbies des multinationales. Nous ne changerons pas les règles actuelles sans modifier le rapport de force et sans engager de processus de négociation dûment préparé.

A - DRESSER UN BILAN DES AFFRONTEMENTS

Quatre pays ont connu un bras de fer avec les institutions européennes dans la décennie passée. Tous les quatre ont échoué, faute d'avoir anticipé cette question du rapport de force et donc faute de disposer d'un plan B.

Leçon chypriote: tous les pays ne sont pas égaux face aux attaques européennes. Le cas chypriote l'a montré en 2013: alors qu'aucun parlementaire n'avait cédé au chantage de la Commission et n'avait voté les plans d'austérité, la BCE a fondu sur le pays au moyen d'un blocus monétaire brutal. Le gouvernement a été mis à genoux. Le poids économique et démographique apparaît déterminant. Un petit pays comme Chypre, dépourvu d'allié européen et abandonné par le gouvernement de François Hollande, n'a pas pu tenir le choc plus de quelques jours.

Leçon grecque: ne s'asseoir à la table des négociations qu'en étant préparé au rapport de force. Après des années de redditions successives, les Grecs ont confié le pouvoir à Alexis Tsipras et Syriza. Faute d'avoir préparé un plan B et en étant isolés, ceux-ci se sont accrochés à la table des négociations, jusqu'à abandonner la totalité de leur programme initial. Vidée de sa substance l'organisation Syriza est désertée par l'ensemble des cadres politiques qui l'avaient construite et a perdu les dernières élections. Sans alternative crédible à l'échec des négociations, aucun gouvernement ne peut obtenir quoi que ce soit des institutions européennes.

Leçon italienne: identifier les points précis de désobéissance. Le gouvernement italien de coalition entre le M5S et la Ligue, investi en mars 2018, a uni des partis très différents autour d'un discours de souveraineté populaire face à l'Union européenne. Quinze mois plus tard, les ministres de la Ligue se sont imposés au détriment de leurs collègues du M5S. En effet, ils sont parvenus à focaliser le débat en matière de désobéissance européenne sur la question des droits humains (contre les migrants ou les droits LGBT) plutôt que sur les enjeux socioéconomiques et environnementaux. La désobéissance n'est pas un mot d'ordre abstrait. Il ne s'agit pas de désobéir à tout ce qui provient de la Commission européenne, mais de désobéir à ce qui fait obstacle au choix de chaque peuple!

Leçon britannique: la sortie improvisée et libérale est un écueil. Les conservateurs ont perdu le référendum qu'ils avaient convoqué par opportunisme. Ayant pour objectif des enjeux de politique intérieure, ils se sont retrouvés dépourvus de toute marge de manœuvre dans les négociations. L'écueil de la frontière irlandaise n'avait pas été anticipé. Sans remise en cause du « marché unique » ou du dogme libéral, sans boussole ni calendrier préalablement préparé, le processus de négociations s'enlise. Les dirigeants anglais pensaient que les institutions de l'UE allaient accepter toutes leurs conditions. Bilan: ils ont supplié pour obtenir des reports de sortie, incapables de s'accorder sur leurs priorités. La rupture avec l'Union européenne n'est pas un objectif politique, mais un scénario à envisager si l'on y est poussé, afin de protéger les populations et pour mettre en œuvre son projet politique.

B-CHANGER LES TRAITÉS: COMPLIQUÉ, VOIRE ILLUSOIRE

Sans menace réelle de sortie qui rend crédibles les objectifs de la négociation, ces quatre gouvernements n'ont même pas envisagé de lutter dans le cadre des traités européens. Pourtant, plusieurs voies de changement des traités sont juridiquement possibles.

Pour les traités fondamentaux (traité sur l'Union européenne et sur le fonctionnement de l'Union européenne), deux procédures existent. La procédure ordinaire est la plus lourde, mais la seule susceptible d'« accroître ou réduire les compétences attribuées à l'Union ». Elle peut être lancée par n'importe quel gouvernement, des eurodéputés ou la Commission européenne. S'ils déposent un projet de révision, il est transmis au Conseil européen et aux Parlements nationaux. À la majorité simple (14 chefs d'État dans une Union à 27), la procédure de révision est lancée. Cette procédure repose sur une convention, composée d'une centaine de personnes, selon une clé de répartition complexe²0. Les travaux adoptés « au consensus » sont ensuite retravaillés par une conférence intergouvernementale, libre d'en tenir compte ou de les écarter.

Les traités comportent également des clauses dites de « révision simplifiée », pour que le Conseil modifie certains éléments des traités sans le parcours du combattant de la procédure ordinaire. L'une est particulièrement intéressante pour un gouvernement progressiste : la clause générale de révision simplifiée, par laquelle le Conseil européen peut réviser à l'unanimité un article de la 3º partie du TFUE. Cela couvre la circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes, l'agriculture et la pêche, la concurrence, la fiscalité, l'économie, les transports, la protection des consommateurs, la recherche, l'environnement, la culture...

Même s'il semble illusoire de les faire aboutir, l'intérêt d'utiliser l'une ou l'autre des procédures doit être analysé précisément, en fonction des lignes rouges que l'on se définit au départ, du rapport de forces en présence et des probabilités de succès de chaque initiative.

Trois axes de changement sont essentiels pour un gouvernement souhaitant mettre la souveraineté populaire au cœur de son programme politique :

- · introduction de garde-fous sur les règles du marché intérieur, notamment sur la liberté de circulation des marchandises et des capitaux pour en finir avec le « marché unique » ;
- · réforme en profondeur de la monnaie et du système économique actuel, notamment concernant les contraintes budgétaires s'appliquant aux États et l'indépendance et les missions de la BCE ;
- · instauration de nouvelles libertés fondamentales : au lieu de sanctuariser les libertés de circulation des marchandises, des services et des capitaux... nous suggérons d'instaurer de nouvelles libertés, qu'interdisaient les premières ! C'est notamment le cas de la liberté de travailler dans un pays aux conditions les plus favorables pour soi, d'être soigné gratuitement partout sur le continent, de souscrire un prêt plus favorable lorsqu'on est une petite entreprise qu'une grande ou d'accomplir une année de formation à l'étranger quel que soit son cursus.

^{20.} Dans une Europe post-Brexit : 2 représentants de la Commission européenne, 27 représentants des chefs d'État et de gouvernement, 54 représentants des parlements nationaux (2 par assemblée), 12 représentants des parlements nationaux des pays candidats (6 aujourd'hui), 16 députés européens au prorata des groupes.

C-IL N'Y A PAS D'EUROPE SANS LA FRANCE

La France apparaît ainsi comme un des rares pays de l'Union européenne susceptible d'inverser le cours des politiques sur le continent, en tirant les leçons des échecs passés et en ciblant soigneusement les objectifs à atteindre.

D'abord, la France a un poids objectif par rapport aux autres États-membres. Second pays le plus peuplé, elle sera première d'ici 2055, devant l'Allemagne. Elle représente déjà la superficie la plus large de l'Union. Son économie produit 15% de la production européenne et fournit un tiers des céréales, du lait, de la viande et du vin consommés dans l'Union. Ses industries automobiles, aérospatiales, pharmaceutiques et pétrochimiques sont à la pointe sur le continent. En contact avec toutes les mers et les océans, la France est la seconde puissance maritime mondiale... et assure des missions comme la protection de la route maritime vers les ports d'Anvers, de Rotterdam et d'Hambourg. Elle fait le lien entre l'Europe centrale et la péninsule ibérique, constituant un nœud modal essentiel. Elle accueille le Parlement européen à Strasbourg et siège dans de nombreuses organisations internationales comme le G8. Sans la France, après le départ britannique, aucun pays de l'Union européenne ne siégerait au Conseil de sécurité de l'ONU de façon permanente. Si cela n'enraye pas les politiques libérales de l'Union, rappelons que la France dispose d'une arme de destruction massive : sa dette publique et la dette privée possédée par les banques privées ont un caractère systémique. Toute crise bancaire ou non-remboursement public provoquerait une série de réactions en chaîne dans le secteur financier européen. Enfin, la France est contributrice nette au budget européen. Elle a versé 21,5 milliards en 2018, pour environ 13 milliards reçus. Elle supporte ainsi 15% du budget global, que son retrait mettrait en péril.

La France serait donc prise au sérieux si elle menaçait de sortir. Sa position lui permet également d'engager un tiers espace de coopération, appuyé sur ses positions en Méditerranée ou dans le monde francophone.

Les négociations se dérouleront sur plusieurs mois, mais les premiers seront les plus importants. Les propositions et les échéances pourraient être diffusées sur les réseaux sociaux, par voie téléphonique et affichées dans les lieux publics. Une telle stratégie élargirait le soutien populaire. Du reste, les représentants du peuple devront jouer cartes sur table dès lors que le résultat des négociations, quelle qu'en soit l'issue, passera par voie de référendum.

D-UNE INDÉPASSABLE DÉSOBÉISSANCE

Attendre sans agir revient à capituler: à la fois en démobilisant le peuple qui attend l'application du programme politique, et en laissant les auxiliaires de la Commission européenne mettre le pays à genoux. Toute bonne négociation nécessite des mesures immédiates de protection et la démonstration de la volonté politique des négociateurs. Aussi la France devrait-elle désobéir à certaines règles européennes sans attendre, pour arriver de façon crédible à la table des négociations et décourager les offensives concertées de la finance et de l'eurocratie.

Les menaces les plus pressantes, en regardant le cas grec et chypriote sont celles que font peser les marchés financiers et la Banque centrale européenne. Les premiers n'hésiteront pas à lancer des attaques spéculatives contre l'outil industriel et à faire monter les taux d'intérêt de la dette publique. La seconde n'hésitera pas à déstabiliser les banques privées françaises et à tenter d'exclure la France des circuits européens de refinancement.

Plusieurs outils sont susceptibles de parer ces menaces. Selon le niveau des attaques, la dette française sera préservée par un audit (qui révèle les détenteurs réels et leurs conditions d'acquisition), une annulation partielle (pour les acteurs les plus offensifs), une politique fiscale vigoureuse (poursuite des délinquants fiscaux... afin de les faire payer pour racheter leurs propres titres) ou un contrôle des capitaux (blocage des transferts de fonds), éventuellement assorti d'une taxe. De façon structurelle, toute la nouvelle dette sera déconnectée des mécanismes spéculatifs en rétablissant un circuit administratif du trésor.

Cependant, plusieurs mesures progressistes et écologistes pourraient se heurter à des décisions juridictionnelles. En effet, si le camp de la transformation sociale et écologique remporte des élections, il n'aura pas d'autre choix que de contourner le corpus juridique européen formé des traités et du droit dérivé pour appliquer son programme. Pour ce faire, la modification de la Constitution est indispensable. En modifiant les dispositions qu'elle contient sur l'UE et en prévoyant un dispositif juridique permettant aux instances nationales de s'affranchir du principe de la supériorité absolue du droit européen, le verrou européen pourrait sauter. Deux solutions sont à considérer :

- · l'instauration d'un principe constitutionnel de non-régression en rendant impossible pour un droit supranational d'abaisser les normes en vigueur en France
- · la proclamation d'une hiérarchie au sein des normes internationales²¹.

Néanmoins, ces deux réformes imposent un rapide référendum au lendemain d'une élection présidentielle pour ne pas laisser de temps aux forces adverses et restaurant ainsi la primauté du droit français sur le droit communautaire pour les questions fiscales et sociales.

E-PROCÉDER PAR RIPOSTE GRADUÉE: PLANS(S) A ET PLAN(S) B

La stratégie plan A - plan B présente dans le programme *L'Avenir en commun* consiste à articuler deux préoccupations politiques. D'un côté, le gouvernement concerné dresse une liste des éléments inacceptables dans les règles européennes, qui lui interdisent de mener sa politique. Il transmet cette note aux partenaires, demandant une renégociation des traités sur cette base (plan A). De l'autre, le gouvernement s'attèle dès son premier jour à préparer un plan de sortie unilatérale des traités européens. Cela assoit sa détermination face aux autres États-membres et crédibilise sa demande d'un plan A : sinon, le plan B est prêt.

La formule plan A - plan B a l'intérêt de présenter sous une forme relativement simple une stratégie de négociation complexe. L'idée forte est bien d'assumer qu'en cas d'échec des négociations, le gouvernement est prêt à la rupture unilatérale pour appliquer son programme. Cependant, la réalité est moins binaire. À l'issue des négociations, plusieurs cas de figure seront en réalité possibles. Dans tous les cas, la décision finale reviendra au peuple français, consulté par voie référendaire.

Plan(s) A: ensemble si possible

Cette démarche peut connaître plusieurs débouchés.

- · Une **refondation collective maximale**: l'ensemble des États-membres de l'Union européenne s'accorde sur de nouvelles règles de vie commune acceptables, en particulier un accord est trouvé sur le changement de logique présenté plus haut. Ils approuvent la rédaction d'un traité refondateur de l'Union, qui autorise chaque État-membre à mener la politique économique de son choix tout en dégageant des pistes de futures politiques communes, en matière environnementale notamment. Par exemple, l'Union européenne instaure un protectionnisme solidaire, place la BCE sous contrôle politique, autorise les contrôles de mouvements de capitaux et de marchandises et cesse la mise en concurrence des services publics.
- · Une **refondation collective minimale**: l'ensemble des États-membres échoue à dégager un compromis sur une refondation des traités mais une partie des États-membres souhaite suivre la France dans son changement de logique, plutôt que de risquer la rupture unilatérale. Dans ce cas, ce groupe d'États-membres peut décréter de nouvelles règles collectives, par le biais d'un traité international commun qui s'imposerait aux règles de l'UE. Par exemple, la France pourrait être à l'initiative d'un espace de coopération méditerranéenne, qui impose l'investissement écologique et l'élévation des normes sociales. Dans la Constitution française, cet espace de coopération serait placé au-dessus des normes européennes lorsqu'elles le contredisent.

^{21.} On pourrait imaginer par exemple la supériorité des normes de l'Organisation internationale du travail sur le droit européen.

Les négociations du plan A s'avèreront d'autant plus fructueuses que le soutien populaire sera massif – notamment celui des classes les plus défavorisées qui subissent de plein fouet la mondialisation financière et commerciale. Mais ces négociations seront difficiles, car il faudra affronter le dogmatisme et les intérêts de l'Allemagne, de l'Autriche et de certains pays de l'Est. Très improbable dans sa version maximale, le plan A que présentera la France pourra néanmoins être soutenu par d'autres pays, notamment ceux du Sud, dont les économies sont déjà considérablement affaiblies par la crise de la zone euro, et qui ont eux aussi intérêt à arrêter la fuite en avant libérale. Certaines forces politiques européennes pourront ainsi être des points d'appui pour nous – au Portugal, en Espagne, en Grèce voire en Italie...

L'euro dans les négociations

La question de l'euro sera au centre des négociations, car le système actuel combinant indépendance de la Banque centrale européenne et règles budgétaires contraignantes (en particulier, l'absurde règle des 3 %) est un des premiers verrous à faire sauter. Cette question de la monnaie sera certainement au cœur de notre confrontation avec le gouvernement allemand. Personne n'a intérêt à un éclatement désordonné de l'euro. Néanmoins, la radicalité manifestée par Berlin en matière monétaire et budgétaire laisse entrevoir des négociations très difficiles. Des solutions alternatives, à appliquer en cas d'échec de la refondation de l'union monétaire et des statuts de la BCE, devront donc être proposées dans le cadre du plan A. En particulier, une sortie ordonnée et négociée de l'euro pourra être proposée, avec l'instauration d'une monnaie commune (et non plus monnaie unique). Stabilisant les taux de change intra-européens (et donc limitant les différences d'inflation et la spéculation entre pays), cette solution permettrait de rétablir une forme de souveraineté nationale sur la monnaie, tout en poursuivant la coopération monétaire en Europe, et en assurant des échanges équilibrés avec le reste du monde.



Ce sera aux citoyens français d'acter l'échec des négociations du plan A, ou de valider, à la fin des négociations, le projet de refondation des traités européens. Un plan A réaliste ne cherchera pas à convertir tous les voisins européens à des objectifs politiques, mais visera plutôt à déconstruire les traités actuels pour permettre à chaque peuple d'exprimer, dans une union refondée, sa souveraineté, notamment sur les questions économiques, fiscales et budgétaires.

Dans tous les cas de figure, ce sera aux citoyens français d'acter l'échec des négociations du plan A, ou de valider, à la fin des négociations, le projet de refondation des traités européens.

Les dérogations, une pratique répandue...

Depuis le début de la construction européenne, des États-membres ont toujours négocié des dérogations aux règles européennes (*opt-outs*).

Ainsi, l'Irlande et le Royaume-Uni n'appliquent pas le protocole de Schengen sur la libre-circulation. Le Danemark a signé des clauses spécifiques qui l'exemptent du passage à la monnaie unique, de sa participation à la politique étrangère et de sécurité commune et de la coopération policière et judiciaire pénale. Sur ce dernier point, l'Irlande et le Royaume-Uni dérogent aussi au cas par cas. Quant à la Charte des droits fondamentaux, elle n'est pas appliquée en Pologne ou au Royaume-Uni.

Plan(s) B: à quelques-uns, si nécessaire

En cas d'échec des négociations au bout de quelques mois, la France dispose de quatre options de riposte graduée, soit en compagnie des États qui l'accompagneront, soit seule. Prenant acte de l'intransigeance et de l'aveuglement de l'UE, il s'agira de soumettre au peuple français par référendum l'option du plan B:

- · Une **rupture par dérogation collective** : une partie des États-membres de l'Union européenne s'accordent sur la non-application de certaines clauses des traités européens. Ils dérogent ainsi aux règles européennes qui les empêchent de mener une politique progressiste nationale. Par exemple, la France, l'Espagne et le Portugal signent une clause de dérogation aux articles des traités qui contrarient l'investissement écologique et l'élévation des normes sociales.
- · Une **rupture par dérogation unique** : la France s'affranchit de certaines clauses des traités européens. Elle se dégage ainsi de règles européennes choisies, qui l'empêchent de mener une politique progressiste. Par exemple, elle ratifie seule une clause de dérogation aux articles des traités qui empêchent l'investissement écologique et l'élévation des normes sociales. Elle reste ainsi dans l'UE et la zone euro, mais dans une logique de désobéissance nationale assumée.
- · Une **rupture unilatérale minimale**: la France s'affranchit de certaines clauses des traités européens et quitte la zone euro, s'affranchissant à la fois des règles des traités et des contraintes qui pèsent sur elle par le biais de la monnaie unique.
- · Une **rupture unilatérale maximale**: la France quitte l'Union européenne et la monnaie unique, entraînant la fin de l'application des traités européens et des contraintes de la zone euro.

Cette stratégie de négociations prenant la forme de plan(s) A et de plan(s) B est un processus souple qui repose avant tout sur la souveraineté retrouvée des peuples européens. Aucun gouvernement ne devrait être forcé d'abandonner son programme politique à cause des traités. Loin de constituer un repli sur soi, cette stratégie est internationaliste par sa volonté d'entraîner dans notre voie tout ou partie des pays de l'UE et au-delà.

En conclusion, l'Union européenne ne peut pas continuer dans sa forme et sa nature actuelles. Il est urgent de mettre un point d'arrêt à l'intégration européenne actuelle, pour ne plus subir. Seuls un électrochoc politique et une négociation déterminée, sous la houlette d'un grand pays fondateur comme la France, seront à même d'amorcer cette mutation. Redisons-le: ce processus n'est pas anti-européen mais opposé aux traités actuels. Cette politique de rupture repose sur l'hypothèse d'une sortie de l'UE – avec d'autres, si possible; seuls, si nécessaire. Elle seule assure une nouvelle forme de coopération entre les pays européens, le rétablissement du contrôle populaire sur les institutions et le changement réel de modèle économique, pour éviter la catastrophe climatique et les drames sociaux qui s'annoncent.

Glossaire:

CETA (Comprehensive Economic and Trade Agreement) : accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada, qui abaisse les régulations et autorise les multinationales à poursuivre les Etats qui nuiraient à leurs intérêts.

CJCE/CJUE : La Cour de Justice de l'Union européenne, ex-Cour de justice des Communautés européenes, est un organisme composé de juges en charge de vérifier la conformité des politiques européennes et nationales au droit européen.

OMC : Organisation mondiale du commerce, institution internationale qui réunit 164 pays autour d'un objectif de promotion du libre-échange et d'augmentation du volume de biens et services commercialisés au niveau international.

TAFTA: traité de libre-échange transatlantique (Transatlantic Free Trade Area ou *TAFTA* en anglais). Cet accord commercial en cours de négociation entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union européenne prévoit d'instaurer une zone de libre-échange entre les deux espaces – la plus importante de l'histoire –, augmentant notablement le pouvoir des multinationales face aux régulations d'État.

TSCG : traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance qui unit 25 des 28 pays membres de l'Union européenne autour de règles économiques encore plus strictes.

TUE : traité sur l'Union européenne.

TFUE: traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

UE: Union européenne.